

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU DIMANCHE 06 AVRIL 2014 A 15 HEURES

<u>PRESENTS :</u>	M. GORI, MAIRE MMES SCHMITT JEANNE – SAVINI – FREGONI AUDE – PISU – GRASSE – HAAS – EYRAUD – HIRTH – FREGONI ROSELINE – PETRUCCI (ARRIVEE A 15H10 AVANT LE VOTE DU POINT 1) – PINNA – SCHOL – MELLET MM. BRIZZI – TOCZEK – PATERNIERI – SCHMITT MICHEL – FRANCO – LIONELLO – KLAINE – PIOVESAN – NUCERA – HILBERT – MAZZILLI (25)
<u>ABSENT EXCUSE :</u>	M. KHALDI (01)
<u>ABSENT Non Excuse :</u>	M. PEVERINI (01)
<u>PROCURATION :</u>	M. KHALDI A M. GORI (01)



Monsieur GORI : En vertu de l'article L. 2122-8, le doyen d'âge du conseil municipal, en l'occurrence moi, préside la séance jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Je déclare donc ouverte la séance du conseil municipal du dimanche 6 avril 2014. Vous avez été convoqués le 2 avril 2014 en vue de procéder :

- à la désignation du secrétaire de séance
- à l'élection du maire
- à la fixation du nombre d'adjoints
- à l'élection des adjoints.

Je vais en premier lieu procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux élus :

- Moreno BRIZZI
- Jeanne SCHMITT
- Jean-Paul TOCZEK
- Monique SAVINI
- Walter PATERNIERI
- Aude FREGONI
- Patrick PEVERINI
- Danielle PISU
- Michel SCHMITT
- Stéphanie GRASSE
- Noé FRANCO
- Susie HAAS
- Romain LIONELLO
- Josiane EYRAUD
- Daniel KLAINE
- Céline HIRTH
- Michel PIOVESAN
- Roseline FREGONI
- Dominique NUCERA
- Amélie PETRUCCI
- René GORI
- Alexandra PINNA
- Mohamed KHALDI
- Marie-Thérèse SCHOL

- Alain HILBERT
- Josiane MELLET
- Jean-Luc MAZZILLI

Monsieur Patrick PEVERINI est absent non excusé et Monsieur Mohamed KHALDI, excusé, me donne procuration.

Désignation du secrétaire de séance.

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lors de la première séance, le secrétariat de séance doit être tenu par un ou deux conseillers municipaux nommés par le conseil municipal.

Le Président en accord avec Monsieur BRIZZI propose Madame Stéphanie GRASSE.

Vote : pour / unanimité

1) Election du Maire.

Monsieur GORI : En application des dispositions des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

La majorité se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du conseil (27) mais par rapport au nombre de suffrages exprimés (décompte fait des bulletins blancs et nuls).

Pour faciliter les opérations, je vous propose de désigner Monsieur Noé FRANCO et Madame Susie HAAS en qualité d'assesseurs pour procéder au dépouillement.

Qui est candidat au siège de maire ? Seul Monsieur Moreno BRIZZI est candidat.

Les conseillers sont invités à inscrire leur choix sur le papier blanc qui leur a été distribué, de le glisser dans l'enveloppe et la déposer dans l'urne que présente Monsieur THIRY, DGS. Monsieur FRANCO lit chaque billet à voix haute et procède au décompte des voix.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

Nombre de bulletins	: 26
Bulletins blancs ou nuls	: 7
Suffrages exprimés	: 19
Majorité absolue	: 10

Monsieur BRIZZI ayant recueilli 19 voix, soit la majorité absolue, est proclamé maire.

Monsieur GORI félicite Monsieur BRIZZI, élu nouveau Maire et lui passe la parole afin qu'il préside l'installation du conseil.

Monsieur BRIZZI remercie Monsieur GORI et son équipe pour les treize années de mandat effectuées. Il remercie les membres du conseil et fait son discours d'investiture en tant que maire.

Le Maire nouvellement élu préside désormais la séance.

2) Fixation du nombre des adjoints.

Monsieur le Maire : En application des dispositions de l'article L. 2122-2, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit huit pour Nilvange.

Je vous propose de nommer sept adjoints.

Vote : Pour / unanimité

3) Election des adjoints.

Monsieur le Maire : En application des dispositions de l'article L2122-7-2, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Un écart maximal de un entre le nombre des candidats de chaque sexe sur chacune des listes est autorisé. La liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Combien avons-nous de listes ?

Est seule présentée la liste suivante :

- « Un avenir pour ta ville » : SCHMITT Jeanne, PATERNIERI Walter, SAVINI Monique, TOCZEK Jean-Paul, PISU Danielle, FRANCO Noé, SCHMITT Michel.

Cette liste est distribuée aux conseillers.

Les conseillers sont invités à glisser leur choix dans l'enveloppe et la déposer dans l'urne que présente Monsieur THIRY.

Monsieur FRANCO lit chaque billet à voix haute et procède au décompte des voix.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

Nombre de bulletins	: 26
Bulletins blancs ou nuls	: 7
Suffrages exprimés	: 19
Majorité absolue	: 10

La liste « Un avenir pour ta ville » recueille 19 voix, soit la majorité absolue.

Je proclame :

- Madame Jeanne SCHMITT, 1^{ère} adjointe.
- Monsieur Walter PATERNIERI, 2^{ème} adjoint.
- Madame Monique SAVINI, 3^{ème} adjointe.
- Monsieur Jean-Paul TOCZEK, 4^{ème} adjoint.
- Madame Danielle PISU, 5^{ème} adjointe.
- Monsieur Noé FRANCO, 6^{ème} adjoint.
- Monsieur Michel SCHMITT, 7^{ème} adjoint.

Je vous informe des différentes fonctions des adjoints mis en place et de la délégation accordée à certains conseillers :

- Madame Jeanne SCHMITT, 1^{ère} adjointe, sera en charge de la jeunesse et des affaires scolaires (elle sera assistée dans sa tâche par une conseillère déléguée, Susie HAAS).
- Monsieur Walter PATERNIERI, 2^{ème} adjoint, sera en charge de la communication.
- Madame Monique SAVINI, 3^{ème} adjointe, sera en charge des affaires sociales (elle sera assistée dans sa tâche par une conseillère déléguée, Aude FREGONI).
- Monsieur Jean-Paul TOCZEK, 4^{ème} adjoint, sera en charge des travaux (il sera assisté dans sa tâche par Romain LIONELLO).
- Madame Danielle PISU, 5^{ème} adjointe, sera en charge du sport, de la culture et des associations (elle sera assistée dans sa tâche par Stéphanie GRASSE).
- Monsieur Noé FRANCO, 6^{ème} adjoint, sera en charge des finances.
- Monsieur Michel SCHMITT, 7^{ème} adjoint, sera en charge de l'économie.

La séance est levée à 15h50.